

Une option judo à l'ENM

Par **Isidore Beautrelet**, le 23/12/2019 à 10:17

Bonjour

L'option judo sera-t-elle bientôt proposée à l'ENM ??

En effet, le Vendredi 21 décembre au tribunal correctionnel de Besançon, un individu qui passait en comparution immédiate, s'est violemment débattu après le prononcé de sa condamnation. Voyant qu'un proche de l'individu condamné s'approchait dangereusement des agents d'escorte, le procureur Étienne Manteaux a littéralement bondi de son prétoire et s'est précipité pour le maîtriser grâce à une magnifique prise de judo (l'article ne précise pas laquelle).

Source : <https://www.estrepublicain.fr/faits-divers-justice/2019/12/21/l-audience-degenere-le-procureur-de-besancon-se-mue-en-judoka>

Par **LouisDD**, le 23/12/2019 à 10:27

Ahhh M. Manteau quel procureur... il était à Épinal avant !

Par **Lorella**, le 23/12/2019 à 11:25

Ca peut être utile.

Par **Isidore Beautrelet**, le 23/12/2019 à 11:29

En effet, le judo c'est utile face aux cas ratés ?

Par **LouisDD**, le 23/12/2019 à 11:31

Décidément en forme en cette période de fêtes ! Tes amis vont bien s'amuser à nouvel an !

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/12/2019** à **11:48**

? <https://www.youtube.com/watch?v=SPWET6Fsiv0>

J'ai même hésité à préciser que le judo ça marchait aussi contre les cons fous, mais je trouve que c'était un peu trop tiré par les cheveux (ce qui n'est pas permis au judo ?)

Par **decastellouis**, le **14/01/2020** à **08:34**

En tout cas, j'avoue que ça peut être utile. J'ai été assistant de justice mais j'ai plus fait les activités de greffier (surtout rédaction d'ordonnance et jugement).

Pour la petite histoire, un jugement a été rendu en matière civile et M. X Est débouté de sa demande. Il vient au tribunal se rendre justice soit même en menaçant la juge qui automatiquement apeurée se réfugie dans les parties privées du tribunal.

UN peu de judo fera du bien

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/01/2020** à **09:30**

Bonjour

C'est tout de même aberrant que des personnes n'hésitent pas à s'en prendre aux magistrats.

De manière général, j'ai l'impression que de plus en plus de personnes répondent à la frustration par la violence :

- Le justiciable débouté qui s'en prend au magistrat
- Les parents qui s'en prennent aux enseignants lorsque leur enfant a une mauvaise note ou une sanction.
- Les patients qui s'en prennent au généraliste qui ne veut pas délivrer un arrêt de travail ou prescrire tel médicament.
Et je ne parle même pas des urgentistes
- Sans compter les fonctionnaires des divers services administratifs qui doivent subir les administrés impatientes ou qui n'ont pas obtenu ce qu'ils voulaient

Et je suis sûr qu'il y a bien d'autres exemples.

Par **decastellouis**, le **14/01/2020** à **09:40**

Oui, les exemples en sont légions et comme tu l'as si résumé, cette violence envers une personne dépositaire d'une certaine qualité, fonction est présente partout.

En 6 mois passé au tribunal, j'en ai vu plusieurs cas.

Pour exemple, la magistrate qui s'est vue menacer a pris par la suite un arrêt maladie pour anxiété et demande une mutation. Elle revenait la peur au ventre au TI malgré la présence d'un gardien